



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par la société GROUPAMA ASSURANCE, représentée par Monsieur REJAUD Franck - 28, avenue d'Auvergne - CS 127 - 23003 GUERET CEDEX, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper le parking situé à côté du Loft Avenue de la Liberté, à l'occasion d'une journée de prévention routière consistant à la vérification des optiques de véhicules, le vendredi 14 novembre 2025 de 9 h 00 - 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la vérification et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : La journée de prévention routière décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la durée de cette journée de prévention routière, le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking situé à côté du Loft Avenue de la Liberté selon le plan ci-joint.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, vingt octobre deux mille vingt-cinq.

Destinataires :

- **Monsieur Le Maire de La Souterraine,**
- **Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,**
- **GROUPAMA ASSURANCE.**

 Le Maire,

Etienne LEJEUNE



 Emprise opération centrale